



**EXTRAIT N°41/2022 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

18 JUIN 2022

SEANCE DU 30 MAI 2022

Date de la
convocation :
Le 24 mai 2022

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de
séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

**En cours de
Séance :**
Présents 18
Procurations 6
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. MONPLAISIR Yan, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. CIDOLIT Bertrand, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. CRETINOIR Joël), M. PALIX Pierre (procuration à Mme VERIN Jocelyne), DELPHIN Laurent (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine (procuration à M. CIDOLIT Bertrand), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, (procuration à M. MARLET Camille), M. MARLET Daniel.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. ADELAIDE Michel, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, Mme FRANCOIS Francine,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION, (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR, M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Impression of the right
elbow joint. The
elbow is straight.

300-1000

A

RECOMPOSITION ET REAMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNS A L'INTERIEUR DU CIMETIERE COMMUNAL

Le maire expose :

La ville a en charge au titre de ses grandes prérogatives, la bonne gestion du cimetière communal, dont les aspects réglementaires sont largement consacrés par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La conjonction du contexte sanitaire de ces deux dernières années et du vieillissement de la population a accru de manière significative le besoin d'espace dédié aux inhumations mettant ainsi en relief une situation de saturation du cimetière. Près les deux opérations d'extension du cimetière de la ville, il y a nécessité d'optimiser l'existant, en agissant sur les espaces abandonnés et délaissés afin de les remettre en service.

Une procédure de reprise de plusieurs concessions privées abandonnées a déjà été approuvée par le conseil municipal. Lancée, elle devrait aboutir d'ici deux ans.

La ville a souhaité aussi engager une opération d'envergure visant à reconquérir des espaces en terrains communs (non concédés) et non-exploités depuis près de trente ans faute d'une gestion rationnelle rigoureuse et durable des emplacements d'inhumation.

Cette intervention s'inscrit plus largement dans une volonté de la ville de préserver la salubrité et la décence de son cimetière, mais également de répondre à l'obligation réglementaire de mettre à la disposition des administrés non titulaires de concessions, des emplacements décents en pleine terre afin d'inhumer leurs proches. La vocation de ces espaces est de rester à la disposition du service ordinaire (sous gestion de la ville) et être remis ainsi en service au terme du délai de rotation minimum de cinq ans prévu par les textes.

La remobilisation et le réaménagement de ces terrains communs permettront d'intégrer de nouveaux équipements (espace cinéraire, nouvel ossuaire, agréments...) qui viendront améliorer le fonctionnement du cimetière, sa mise aux normes et accroître l'offre funéraire.

Cette restructuration comprendra trois grandes étapes :

- Phase d'exhumation des près de 80 à 100 restes mortels,
- Phase de reprofilage et « viabilisation » de la zone concernée (recours d'une entreprise spécialisée en VRD),
- L'aménagement et l'équipement de l'espace, (pré-matérialisation d'emplacements, éléments d'agréments divers...).

Le coût d'investissement de ce projet se chiffre à **226.360,00 €HT** et le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
- Exhumation	100 300,00	ETAT <i>DsIL 2022</i>	181 088,00	80%
- Recomposition et réaménagement	126 060,00	Ville <i>Autofinancement</i>	45 272,00	20%
TOTAL	226 360,00	TOTAL	226 360,00	100%

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement proposé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

Fait à Saint-Joseph, le 30 mai 2022

Le Maire



Yan MONPLAISIR

